



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT FINANCIER

PNDAR 2022



SOMMAIRE

PARTIE 1

PRESENTATION DU PNDAR

1 – Carte d'identité du PNDAR	P3
2 – Modalités de mise en œuvre du PNDAR	P4
3 – Financement du PNDAR par le CASDAR	P5

PARTIE 2

LES ÉLÉMENTS FINANCIERS DU PNDAR

1 – Les moyens	P6
2 – Les programmes annuels	P8
3 – Les projets commissionnés et actions transversales	P17
4 – Les appels à projets	P20
5 – Les fonctions supports	P31
6 – Détail de la programmation	P32

PARTIE 1

PRESENTATION DU PNDAR

1 – Carte d'identité du PNDAR

Nom = Programme National de Développement Agricole et Rural

Textes de référence = Code Rural et de la Pêche Maritime (CRPM), livre VIII, titre II, article R822-1, et arrêté du 19 octobre 2006 modifié, relatif à l'élaboration et à l'évaluation du PNDAR.

Période actuelle : 2022-2027

Métier : le PNDAR, au travers de ses programmes et projets contribue au projet agro-écologique pour la France.

Ses orientations sont fixées par le Ministre chargé de l'agriculture, après concertation avec les organisations professionnelles agricoles.

Le Ministre conclut, pour leur mise en œuvre, des contrats d'objectifs avec Chambres d'agriculture France, tête de réseau des chambres d'agriculture, et avec l'Association de Coordination Technique Agricole (ACTA) tête de réseau des Instituts Techniques Agricoles qualifiés (ITA). Chacune de ces structures de recherche et de développement agricole et rural élabore un programme pluriannuel. Ce programme est approuvé par le Ministre après qu'il en ait

apprécié la contribution aux contrats d'objectifs.

Ces programmes, ainsi que ceux d'autres organismes compétents en matière de développement agricole et rural, les ONVAR (Organismes Nationaux à Vocation Agricole et Rurale), sont intégrés dans le PNDAR, qui comprend également les actions retenues dans le cadre d'appels à projets et de projets commissionnés.

3

GOUVERNANCE

La DGER assure la coordination, pour le pilotage du PNDAR et sa mise en œuvre, entre les opérateurs du DAR (Chambres d'agriculture France, ACTA, ONVAR), les services du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA) (DGER, DGPE, DGAL) et FranceAgriMer (FAM).

Elle veille à son articulation avec les autres dispositifs de financement de la recherche et du développement agricole, notamment européens.

2 – Modalités de mise en œuvre du PNDAR

Les modalités de mise en œuvre du PNDAR sont plurielles et comprennent :

Des programmes pluriannuels

de Chambres d'agriculture France, d'instituts techniques agricoles qualifiés et de l'ACTA, d'ONVAR, conformes aux contrats d'objectifs de Chambres d'agriculture France, de l'ACTA, et à la qualification d'ONVAR, et un programme sur le progrès génétique animal. La programmation 2022-2027 du PNDAR a vu l'émergence, en 2022, de programmes pluriannuels inter-instituts, ainsi que la mise en œuvre des réseaux thématiques INOSYS (programme pluriannuel inter-chambres). Ces projets poursuivent l'objectif de traiter en inter-filières les problématiques qui le nécessitent.

Des appels à projets

gérés par le MASA (DGPE) ou par FAM, permettant de sélectionner des projets de recherche appliquée, d'expérimentation ou de développement agricole et de financer l'animation de groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE), dont les projets ont eux-mêmes fait l'objet d'évaluations.

Des projets commissionnés

gérés par le MASA (DGER, DGPE) avec pour objectif de répondre de manière réactive à des besoins émergents prioritaires ciblés.

Des actions transversales

gérées par le MASA (DGER) qui permettent de mutualiser des travaux sur des thématiques prioritaires d'intérêt commun au sein du réseau des ITA

3 – Financement du PNDAR par le CASDAR

Les actions relevant du PNDAR peuvent faire l'objet d'une subvention financée par le CASDAR, en co-financement avec des ressources professionnelles et, le cas échéant, avec divers autres financements publics, européens, nationaux ou régionaux. Le ministre en charge de l'agriculture approuve par arrêté chaque programme et fixe le montant maximum de subvention CASDAR attribué, après avis de comités scientifiques ou de jury d'experts.

Le CASDAR est alimenté par une taxe prélevée sur le chiffre d'affaires des exploitations agricoles, composée d'un forfait de 90€ par exploitation agricole et d'un pourcentage du chiffre d'affaires (0,19% jusqu'à 370 000 € de chiffre d'affaires et 0,05% au-delà).

Sur le plan de la programmation budgétaire et du pilotage par l'État, le CASDAR, dont les crédits sont ouverts en autorisation d'engagement (AE) et en crédits de paiements (CP), est organisé en deux programmes :

Programme 775 « Développement et transfert en agriculture », piloté par la DGPE, recouvre principalement les programmes des chambres d'agriculture, des ONVAR et de génétique animale et cible prioritairement les actions de diffusion des connaissances par l'information, la démonstration, la formation et le conseil.

Programme 776 « Recherche appliquée et innovation en agriculture », piloté par la DGER, recouvre les programmes des instituts techniques agricoles et la plupart des appels à projets. Il cible prioritairement les actions de recherche finalisée et appliquée.

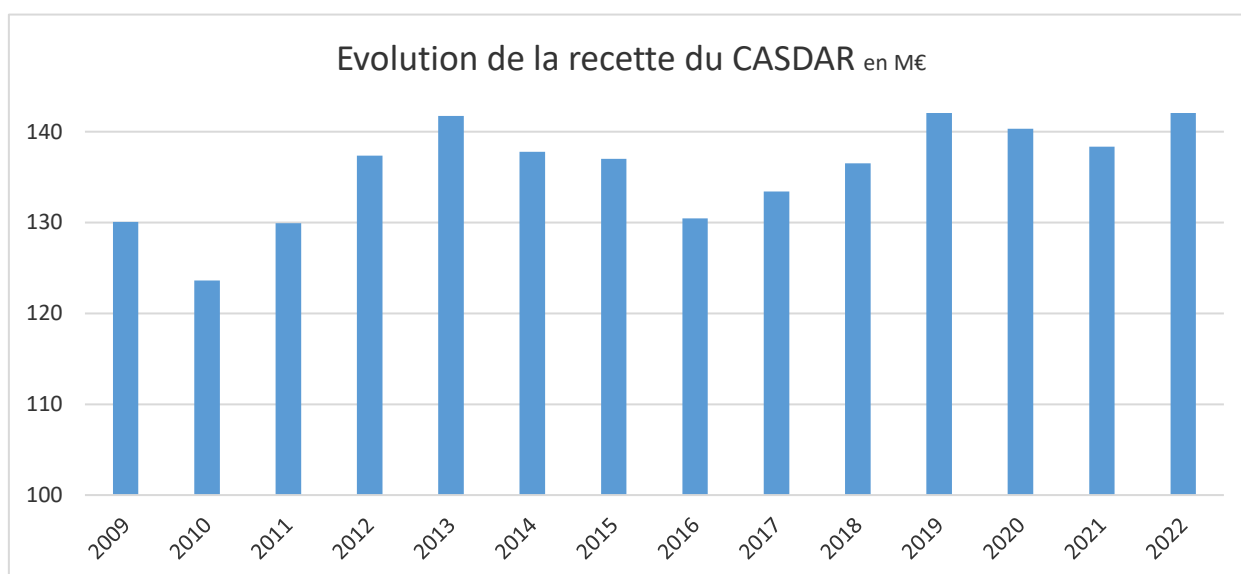
PARTIE 2

LES ELEMENTS FINANCIERS

DU PNDAR EN 2022

1 – Les moyens

La recette du CASDAR



La valeur de la production agricole pour 2021 ayant augmentée de 7,7 % par rapport à celle de 2020¹, la recette 2022 du CASDAR s'est établie à 144,74 millions d'euros (138,36 M€ en 2021).

La loi de finances initiale 2022 (Loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022) a ouvert un montant de 126 M€ pour les programmes du CASDAR 775 « Développement et transfert en agriculture » et 776 « Recherche appliquée et innovation ».

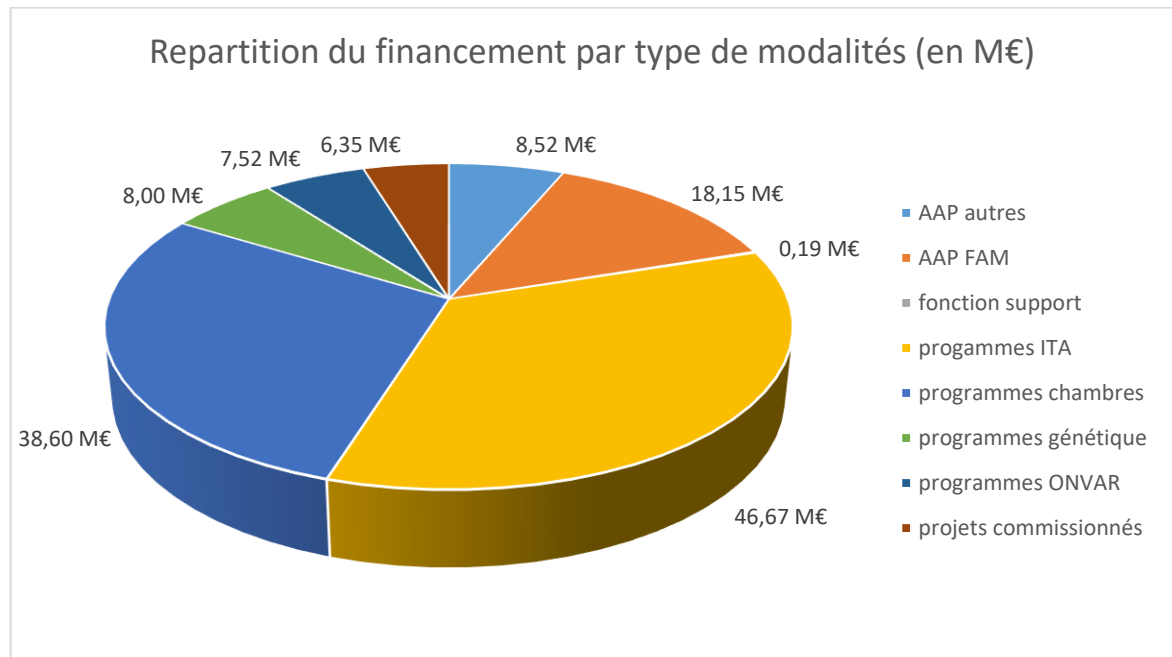
Cette ouverture a été complétée par les reports de crédits de 2021 sur 2022 d'un montant de 10,64 M€ (arrêté de report du 18 février 2022).

Enfin, un montant de recettes supplémentaires de 18,33 M€ a été ouvert par arrêté du 26 décembre 2022, portant ainsi les crédits CASDAR 2022 à un total de 154,97 M€.

Compte tenu de leur ouverture tardive en gestion, les recettes supplémentaires de 18,33 M€ ont été reportées sur 2023.

¹ Source INSEE – INSEE Première n°1913 de juillet 2022

La répartition du financement 2022 du CASDAR



Les montants décrits ci-dessous correspondent aux subventions versées aux porteurs des programmes et des projets dont une partie est reversée, le cas échéant, à leurs partenaires co-réalisateurs.

2 – Les programmes annuels

Programmes annuels de développement agricole et rural des chambres d'agriculture et de Chambres d'agriculture France

Montants maximum des aides attribuées à Chambres d'agriculture France, aux chambres d'agriculture et programmes des massifs montagneux.

Chambres d'agriculture et massifs	Montant de l'aide* (€)
Auvergne-Rhône-Alpes	4 467 416
Bourgogne-Franche-Comté	2 319 120
Bretagne	2 832 704
Centre-Val de Loire	1 815 977
Corse	437 092
Grand Est	3 233 607
Hauts de France	2 147 711
Île de France	514 334,11
Normandie	2 129 181
Nouvelle Aquitaine	5 411 937
Occitanie	4 869 899
Pays de la Loire	2 683 182
Provence Alpes Côte d'azur	2 010 545
Massif des Alpes	79 163
Massif Central	99 687
Massif des Pyrénées	49 651
Massif du jura	36 158
Guadeloupe	363 872
Guyane	180 000
Martinique	372 589
Mayotte	91 800
Réunion	487 830
CdAE	1 746 641
CdAF INOSYS	225 000
TOTAL	38 605 096

* Une partie des subventions allouées peut le cas échéant être reversée à des partenaires co-réalisateurs

Programmes annuels de développement agricole et rural des ONVAR

Montant des aides attribuées aux programmes de développement agricole et rural portés par les ONVAR

ONVAR	Montant de l'aide (€)*
AdA France	100 000
Afac-Agroforesterie	100 000
ANSGAEC	338 000
APAD	50 000
Association française de pastoralisme	50 000
La coopération agricole	1 896 000
FADEAR	130 000
FNAB	700 000
Fédération nationale accueil paysan	50 000
FNCUMA	936 000
INTERAFOCG	182 600
MIRAMAP	55 000
RENETA	50 000
Réseau CIVAM	676 000
Association solidarité paysans	207 000
Service de remplacement France	50 000
Terres de Liens	209 000
Terres en Ville	17 000
TRAME	1 724 625
TOTAL	7 521 225

—
* Une partie des subventions allouées peut le cas échéant être reversée à des partenaires co-réalisateurs

Programmes annuels de développement agricole et rural des instituts techniques agricoles et inter-instituts

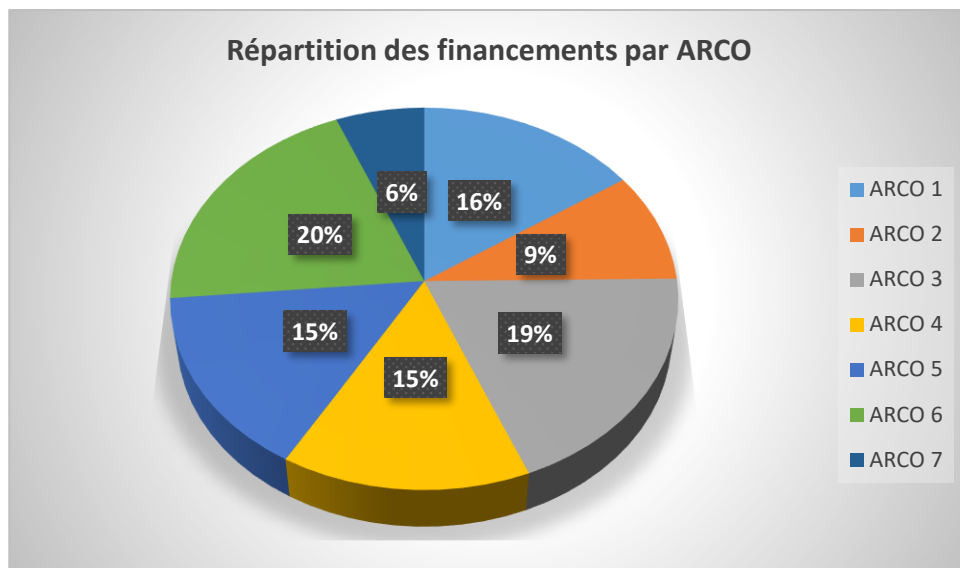
Montants des aides attribuées à l'ACTA et aux instituts techniques agricoles (ITA)

Instituts techniques agricoles	Montant de l'aide* (€)
ACTA	2 289 073
ACTA Programme inter-institut « Mobilisation du levier du numérique pour soutenir la conception, le déploiement, le pilotage et la valorisation de systèmes de production agricole innovants et performants »	1 794 172
ACTA Programme inter-institut « Synergie pour la production et le transfert de références entre les modes de production Bio et non Bio »	974 066
ARMEFLHOR	85 800
ARVALIS	7 500 000
ARVALIS Programme inter-institut « Multiperformance des systèmes de production en valorisant les synergies entre ateliers et entre acteurs »	2 469 199
ASTREDHOR	857 867
CTIFL	4 575 606
FNPPPT	138 420
IDELE	7 498 880
IDELE Programme inter-institut « Atténuation du changement climatique dans les systèmes agricoles français »	885 876
IDELE Programme inter-institut « Réseaux d'élevage »	2 487 150
IFIP	4 295 315
IFPC	358 910
IFV	5 480 000
ITAB	1 030 292
IT2	102 465
ITAVI	1 578 250
ITB	538 969
ITEIPMAI	703 387
TERRES INOVIA	1 030 721
TOTAL	46 674 417

* Une partie des subventions allouées peut le cas échéant être reversée à des partenaires co-réalisateurs.

Répartition des financements (milliers d'€) des programmes annuels réalisés (PDAR)
des instituts techniques agricoles par Actions de Référence du Contrat d'Objectifs de
l'ACTA (ARCO)

CONTRACTANTS	Total des ARCO (en k€)	ARCO 1	ARCO 2	ARCO 3	ARCO 4	ARCO 5	ARCO 6	ARCO 7
ACTA	4 941,75	635,31	563,23	257,03	422,59	826,99	1 625,25	611,35
ARMEFLHOR	73,82	0,65	0,13	0	0	0	37,04	36
ARVALIS	9 969,20	2758,76	165,28	1125,28	1 798,06	1 817,16	2 144,65	159,99
ASTREDHOR	855,82	315,56	169,9	0	0	88,24	241,41	40,71
CTIFL	4 575,57	239,29	225,27	2 263,72	890,11	450,55	450,55	56,08
FN3PT	138,42	20,87	21,4	56,2	11,89	10,58	12,28	5,19
IFIP	4 295,31	413,2	814,07	400,39	608,78	879,57	748,56	430,73
IFPC	358,91	34,2	40,23	113,03	31,95	63,5	53,75	22,24
IFV	5 480,00	945,21	526,54	1 469,98	457,94	761,6	742,6	576,14
IDELE	10 871,90	1 288,97	1 055,83	2 107,72	1 946,23	1 550,11	2 273,65	649,38
IT2	102,46	0	20,49	15,91	25,44	0	40,63	0
ITAB	1 022,76	112,31	228,9	119,96	136,33	154,11	197,1	74,04
ITAVI	1 578,25	115,62	160,72	418,1	336,24	207,19	218,01	122,37
ITB	538,97	75,49	107,76	47,49	28,01	131,50	103,50	45,22
ITEIPMAI	703,39	118,64	120,36	175,48	35,10	0	213,41	40,39
TERRES INOVIA	1 030,72	150,33	94,22	297,38	35,64	129,3	317,5	6,36
TOTAL	46 537,26	7 224,43	4 314,32	8 867,68	6 764,31	7 070,42	9 419,9	2 876,18



ARCO 1	Connaître les dynamiques des acteurs et porteurs d'enjeux : identifier leurs systèmes, leurs pratiques et leurs attentes : détecter l'innovation
ARCO 2	Conduire des travaux de veille, de bibliographie, d'analyse socio-économique, environnemental et de prospective
ARCO 3	Contribuer à la double performance des systèmes de production agricole via des approches factorielles ou analytiques visant à quantifier des relations de causalités
ARCO 4	Contribuer à la double performance via des approches systémiques de la production agricole portant sur différentes échelles de temps et d'espace
ARCO 5	Analyser les données et élaborer des références et des modèles. Les inscrire dans un système d'information
ARCO 6	Valoriser et transférer les outils et les références produits
ARCO 7	Évaluer les actions conduites et leurs impacts

Répartition des financements des PDAR des instituts techniques agricoles (ITA) par priorités thématiques du PNDAR

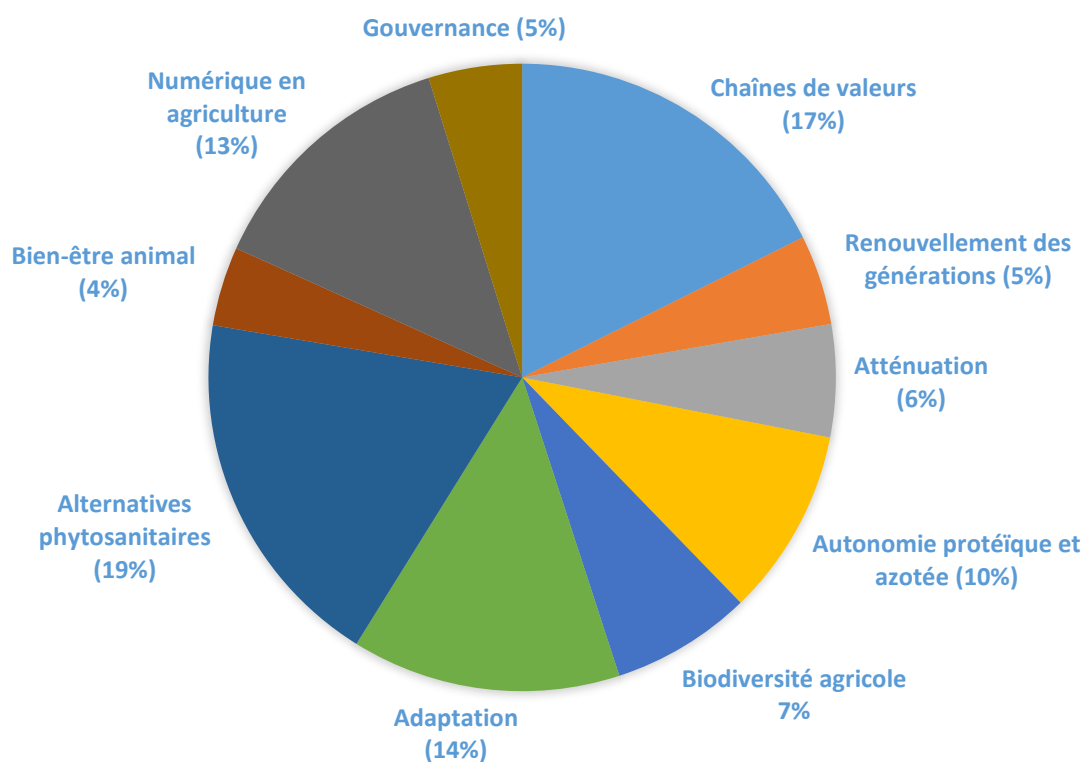
Programmes pluriannuels ITA et inter ITA réalisés 2022 (en milliers d'euros)

Instituts et centres technique agricoles	Total de l'ensemble des Thématiques (en K€)	Thème1	Thème2	Thème3	Thème4	Thème5	Thème6	Thème7	Thème8	Thème9	Thème 10 ²
ACTA	4 941,74	550,37	46,72	34,87	0	302,48	396,69	707,27	78,56	2032,6	792,18
ARMEFLHOR	73,82	8,45	0	0	2,82	8,45	2,82	5,63	0	0	45,65
ARVALIS	9 969,2	254,67	380,51	418,83	2430,94	533,7	2247,96	2416,79	176,57	860,35	191,01
ASTREDHOR	855,82	171,16	59,91	128,37	34,23	68,47	102,7	290,98	0	0	0
CTIFL	4 575,57	1406,83	0	105,73	0	233,88	633,95	1826,9	0	298,18	70,1
FN3PT	138,42	6,32	1,96	0	0	30,59	20,38	64,1	0	8,96	6,11
IFIP	4 295,32	1097,58	137,42	131,01	399,45	268,44	458,55	415,09	484,27	676,18	227,33
IFPC	358,91	163,68	0	13,98	0	39,52	33,13	66,26	0	26,72	15,62
IFV	5480	1409,98	0	162,93	0	565,14	949,32	1047,02	0	967,49	378,12
INSTITUT DE L'ELEVAGE	10 871,91	2280,67	1325,13	1338,88	1166,33	933,23	1070,52	966,61	703,63	829,99	256,92
IT2	102,47	40,99	0	0	0	14,83	25,44	21,21	0	0	0
ITAB	1 022,77	368,06	0	98,57	75,39	104,68	69,28	72,48	24,16	110,65	99,5
ITAVI	1 578,24	191,54	71,79	112,58	40,18	0	160,92	383,23	399,13	139,96	78,91
ITB	538,96	47,49	25,87	107,76	56,01	25,87	0	164,99	0	89,5	21,47
ITEIPMAI	703,39	37,71	53,14	25,84	5,4	179,87	112,55	124,32	15,04	107,76	41,76
TERRES INOVIA	1 030,72	160,79	52,12	16,38	285,99	57,53	162,14	169,31	17,38	93,83	15,25
TOTAL	46 537,26	8 196,29	2 154,57	2 695,73	4 496,74	3 366,68	6 446,35	8 742,19	1 898,74	6 242,17	2 239,93

² Le thème 10 correspond à la gouvernance des programmes.

Thème 1	Créer des chaînes de valeurs équitables favorisant une relocalisation des productions agricoles et la compétitivité des filières et des entreprises
Thème 2	Contribuer au renouvellement des générations et des formes d'exercice de l'activité agricole Qualité et valorisation des produits
Thème 3	Contribuer à l' atténuation du changement climatique par la réduction des émissions de GES et le stockage du carbone
Thème 4	Développer l' autonomie protéique et azotée de l'agriculture
Thème 5	Préserver et valoriser la biodiversité agricole
Thème 6	Contribuer à l' adaptation des systèmes de production animale et végétale au changement climatique
Thème 7	Développer les alternatives et les mesures préventives à l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse et des antibiotiques
Thème 8	Améliorer le bien-être animal et générer de la valeur en élevage
Thème 9	Mobilisation du numérique en agriculture
Thème 10	Gouvernance du programme

RÉPARTITION DES FINANCEMENTS DES ITA PAR THÉMATIQUE SOUTENUE



Programme de génétique animale

Le programme de génétique animale comprend deux volets, un volet porté par les ITA et un volet porté par les organismes de sélection. 4 ITA et 37 organismes de sélection chefs de file bénéficient de soutien du CASDAR en 2022, pour un montant de près de 8 millions d'euros.

Pour le volet organisme de sélection :

Organisme de sélection chef de file	Montant de l'aide (€)
UPRA LACAUNE	182 531
ROM SELECTION	219 567
OS Race Aubrac	82 922
UNION ROUGE FLAMANDE	12 460
UNION BLEUE DU NORD	11 523
BLANC BLEU FRANCE	9 812
Organisme de sélection race ovine corse	32 944
OS races ovines laitières des Pyrénées (ROLP 64)	71 888
CAPGENES	181 149
France Limousin Sélection	260 388
CAP TARENTEISE	30 499
OS MOUTON CHAROLLAIS	64 929
SICA Domaine Rouge des Prés	62 180
France Blonde d'Aquitaine sélection	198 857
OES MOUTON VENDEEN	78 330
Association BOVINEXT - OS REDYBLACK	66 408
OS Normande	55 669
Groupe Gasconne de Pyrénées	99 410
Eva Jura	64 648
SAS UNION GENES DIFFUSION	31 426
ORGANISME DE SELECTION PRIM'HOLSTEIN	132 887
OS ROMANE	75 690

Organisme de sélection chef de file	Montant de l'aide (€)
ORGANISATION DE SELECTION OVIN NORD	165 055
OS Charolais France	256 599
Maison régionale de l'élevage / OS Races ovines du sud-est	72 058
OSCAR	9 852
SIMMENTAL FRANCE	27 983
UBPN - Union Bretonne Pie Noir	10 400
OES CAPEL/OVILOT	40 208
Conservatoire des races d'Aquitaine	7 836
FRANCE PARTHENAISE	62 156
Brune Génétique Services	36 260
GROUPE SALERS EVOLUTION	74 940
Union des Eleveurs de Bovins Brahman	9 580
OS GE.O.DE	271 648
OS des races alpines réunies	34 489
OS Vosgienne	13 500
Total	3 118 680

Pour le volet institut technique agricole :

Institut technique agricole	Montant de l'aide (€)
Institut de l'élevage	3 465 000
Institut français du porc	891 318
Institut technique des filières avicole, cunicole et piscicole / SYSAAF	425 000
Association de coordination technique agricole / ITSAP	100 000
Total	4 881 318

3 – Les projets commissionnés et actions transversales

Projets et actions engagés dans le cadre du programme 775

Actions	Montant de l'aide (€)
IDELE Génétique animale	290 000
TRAME Animation Inter-ONVAR	200 000
TOTAL	490 000

Projets et actions	Montant de l'aide (€) *
L'animation des UMT	
IDELE UMT GPR : consolider et amplifier la génétique pour un élevage durable des petits ruminants	40 000
IDELE UMT : SESAM : apporter des connaissances et des outils autour des services rendus par les systèmes allaitants multi-performants	40 000
Les projets commissionnés	
TERRES INOVIA Plan de sortie du PHOSMET : action d'animation de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan	205 195
FranceAgriMer Mise en œuvre de l'appel à projet « Plan de sortie du Phosmet » :	2 294 805
• Terres Inovia - projet « Adaptacol² : adaptation du colza face aux coléoptères ravageurs dans un contexte de changement climatique et de retrait du Phosmet »	1 350 000
• INRAE - UMR iEES-Paris, UMR IGEPP projet « ALTISOR : accélérer l'identification de nouveaux sémio-chimiques actifs sur le comportement de la grosse altise par une approche d'écologie chimique inverse ciblant ses récepteurs olfactifs »	125 030
• INRAE - UMR iEES-Paris, UMR IGEPP, UMR Agronomie projet « CTRL-ALT : manipuler le comportement de la grosse altise du colza pour proposer de nouvelles stratégies multi-leviers de gestion de ce ravageur »	315 112
• DE SANGOSSE SAS projet « COLZACTISE : purification et formulation d'un extrait d'origine végétale aux propriétés dissuasives contre la grosse altise du colza »	65 000
• Certis Europe B.V. projet « BIOCONTROLE : développement d'une solution associant un produit de bio-contrôle avec des outils technologiques pour lutter contre les ravageurs d'automne en colza. »	43 831

INRAE IGEPP projet « RESALT : la RESistance génétique comme levier de lutte contre l'Altise d'hiver : développement d'outils de phénotypage et recherche de facteurs génétiques et métaboliques »	395 832
CTIFL PAUPFL : Plan Alternatives d'Urgence Phytosanitaire Fruits et Légumes	2 492 336
CRIEPPAM ADAPTOLAV : facteurs affectant la disponibilité en eau et en nutriments en lavandiculture	200 000
Les actions transverses	
Chambre d'agriculture France ATCLIMA : accompagner l'adaptation des systèmes de production animale et végétale face aux aléas et au changement climatique, en s'appuyant notamment sur une gestion économe et efficiente de l'eau	299 653
Les actions pour faciliter la réalisation des programmes	
ACTA Prolongation de l'accompagnement aux travaux de la cellule Recherche – Innovation – Transfert (Cellule RIT)	145 695
ACTA Prolongation de l'accompagnement du réseau national d'expertise et technique sur les sols (RNEST)	49 997
TOTAL	5 767 681

* Une partie des subventions allouées peut le cas échéant être reversée à des partenaires co-réalisateurs.

4 - Les appels à projets

Dans le cadre du programme 776

« Recherche appliquée et innovation en agriculture », le paysage des appels à projets a été simplifié avec la mise en place d'un nombre limité d'appels, avec des modalités administratives et financières communes. Leur mise en œuvre a été confiée à FAM. Trois appels à projets nationaux révisés ont été lancés en 2022 :

- L'appel à projets « **Connaissances** » avec pour objectif la production de nouvelles connaissances, techniques, outils ou méthodes ;
- L'appel à projets « **Co-innovation** » avec pour objectif la co-conception d'innovation technique, organisationnelle, économique et/ou sociale dans les filières et les territoires, avec un partenariat multi-acteurs renforçant le continuum recherche développement formation ;
- L'appel à projets « **Démultipliation** » avec pour objectif le déploiement, l'appropriation ou la démultiplication de solutions, notamment par l'identification des leviers et conditions permettant d'intensifier et de massifier l'adoption des innovations.

Enfin, l'appel à projets « **Lutte contre le dépérissement du vignoble** » a été renouvelé.

Les soutiens à l'animation des 10 projets de réseaux mixtes technologiques agréés dans le cadre de l'appel à propositions 2018 avec un agrément au 1^{er} janvier 2020 ont été prolongés sur les années 2023 et 2024.

Dans le cadre du programme 775

« Développement et transfert en agriculture », **trois appels à projets ont été financés :**

- L'appel à projets « **Animation des GIEE** » pour un montant national de 5 500 000 €, décliné en appels à projets régionaux, en faveur de l'animation des Groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE) mis en œuvre par les DRAAF et les DAAF ;
- L'appel à projets « **Renforcement cohérence des actions de développement des chambres d'agriculture (REFLEX)** » pour un montant de 776 950 €. Cet appel à projets national a pour objectif de renforcer la cohérence des actions de développement mises en œuvre par le réseau des chambres d'agriculture. Il porte sur des thématiques de portée interrégionale ou nationale sur lesquelles il existe des enjeux de mutualisation ;
- L'appel à projets national Inter-ONVAR « **Installation-transmission, agriculture biologique, changement climatique** » pour un montant de 1 538 800€.

Le financement de ces projets s'élève à 29 M€.

Appel à projets « animation des GIEE »

Ces appels à projets régionaux, en faveur de l'animation des Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE), ont été introduits dans le programme 775 à partir de 2016. Ils sont sélectionnés et mis en œuvre par les DRAAF.

Les crédits attribués à ces appels à projets ont été progressivement augmentés : 1,9 million d'euros de crédits pour le financement des projets d'appui à l'animation des GIEE en 2017, 2,8 M€ en 2018, 4,9 M€ en 2019 et en 2020, 4,8 M€ en 2021 et désormais 5.5M€ en 2022.

Animation des GIEE 2022	Montant de l'aide* (€)
Auvergne – Rhône-Alpes	282 446
Bourgogne - Franche Comté	503 000
Bretagne	381 866
Centre-Val de Loire	269 446
Corse	0
Grand Est	693 224
Guadeloupe	9 930
Guyane	51 837
Hauts de France	406 057
Île-de-France	50 000
La Réunion	100 000
Martinique	50 000
Mayotte	0
Normandie	291 539
Nouvelle Aquitaine	802 251
Occitanie	924 427
Pays de la Loire	305 568
Provence-Alpes-Côte d'Azur	378 410
Total	5 500 000

* Une partie des subventions allouées peut le cas échéant être reversée à des partenaires co-réalisateurs

Appel à projets « REFLEX »

En 2019 a été introduit dans le programme 775 un appel à projets interne au réseau des chambres d'agriculture mis en œuvre par Chambres d'agriculture France. Cet appel à projets baptisé REFLEX a pour objectif de renforcer la cohérence des actions de développement mises en œuvre par le réseau des chambres d'agriculture. Il porte sur des thématiques de portée interrégionale ou nationale sur lesquelles il existe des enjeux de mutualisation.

En 2021, 1 800 000 € ont été attribués à Chambres d'agriculture France pour l'appel à projets REFLEX. Cette dotation a permis de financer 9 projets, soit 200 000 € par projet en moyenne sur 18 mois (et 133 333 € par an).

En 2022, 776 950 € ont été à nouveau attribués à l'appel à projets REFLEX. Cette dotation a permis de financer cette fois 5 projets, soit 155 000 € par projet en moyenne, sur 18 mois (103 300 € par an).

Titre du projet	Chef de file	Thématique	Montant de l'aide (€)
DEFILE Développer la filière légumineuse à graines à destination de l'alimentation humaine en appuyant la montée en compétences des conseillers et le transfert aux agriculteurs	Chambre régionale d'agriculture Centre Val de Loire	Emergence de productions et filières innovantes	173 128
T-REX Transférer les résultats d'expérimentations	Chambre régionale d'agriculture Pays de la Loire	Protection et gestion intégrées des plantes et des animaux + Productivité des exploitations agricoles	229 270
AccHui-T Accompagnement humain de la transmission	Chambre régionale d'agriculture Nouvelle Aquitaine	Renouvellement des générations	225 638
PAINT Promouvoir et accompagner l'innovation dans le travail	Chambre régionale d'agriculture Normandie	Renouvellement des générations	78 912
PEPSE Prospective et expérimentation pour développer les PSE GO vers les services pour le climat et l'agroécologie	Chambre régionale d'agriculture Grand est	Emergence de productions et filières innovantes	70 000
TOTAL			776 950

Appel à projets Inter ONVAR « Installation-transmission, agriculture biologique, changement climatique »

L'appel à projets national Inter-ONVAR « Installation-transmission, agriculture biologique, changement climatique » représente un montant de 1 538 800 €. Un premier appel à projets inter-ONVAR a été lancé en 2022 : il s'agit de projets commissionnés associant un consortium de partenaires réduit, tels qu'ils sont décrits dans l'instruction technique DGER/SDRICI/2021-722 du 30 septembre 2021, et portés par un ONVAR. Sur cette première année, chaque projet inter-ONVAR déposé devait faire la démonstration de son inscription dans un des trois thèmes suivants, relevant des thématiques prioritaires du PNDAR 2022-2027 définis dans l'instruction technique C2021-561 : le renouvellement des générations d'agriculteurs / le changement climatique (adaptation et atténuation) / l'agriculture biologique. Ce sont finalement 4 projets qui ont été déposés, évalués par un jury constitué autour du Conseil scientifique et technique des ONVAR, et ces quatre projets ont été déclarés lauréats pour un montant total de 1,538 M€ d'aide du CASDAR. Les projets ont débuté à partir de novembre 2022, et pour une durée maximum de 30 mois.

Titre du projet	Montant de l'aide (€)
Afac-Agroforesteries / Projet « label haies »	258 274
La Coopération Agricole / projet PLAACE	418 946
TRAME / projet RECOLTERA	616 935
FNAB / projet « Accompagner la résilience des filières biologiques »	244 645
Total	1 538 800

Appels à projets « Connaissances »

L'appel à projets « Connaissances », financé par le CASDAR dans le cadre du PNDAR 2022-2027, a pour objectif de sélectionner des projets de recherche appliquée visant à apporter des connaissances et solutions innovantes répondant aux besoins des secteurs agricoles et agro-alimentaire. FranceAgriMer (FAM) a été chargé de sa mise en œuvre. L'appel à projet est conduit sous la forme d'un appel à projets sélectif dont le cahier des charges national figure dans la décision de la directrice générale de FAM INTV-SANAEI 2021-78 du 11 octobre 2021.

Sur 83 dossiers déposés en première intention (manifestations d'intérêt), 23 projets ont été retenus pour un montant de subvention de 9 201 370 €.

Les lauréats de l'appel à projets « Connaissances »

Organisme chef de file	Titre du projet	Montant de l'aide* (€)
APEF	MAFENDIVE « Recherche de méthodes alternatives à l'utilisation de fongicides de synthèse en protection des cultures d'endives »	209 042
CTIFL	PARASIT « Parasiter ou comment utiliser les parasitoïdes oophages contre les lépidoptères ravageurs en vergers de noyers et de châtaigniers comme méthodes alternatives de lutte »	496 371
CTIFL	EFFICACE « Adaptation et pilotage des pratiques agronomiques pour améliorer l'efficacité des stratégies de lutte biologique contre les pucerons en cultures légumières »	482 974
CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE	ASSISTANT « Intérêts et évaluation des assistants et robots pour améliorer les conditions de travail en maraîchage et réduire la pénibilité »	351 232
CNPMAI	Gestion et valorisation des ressources génétiques de PPAM	425 933
FCE	PHENO3D « Faire entrer la sélection des bovins allaitants dans le phénotypage à haut débit en s'appuyant sur la technologie non invasive qu'est l'imagerie tridimensionnelle (3D) »	257 040
IFV	ODEVI « Oenotypage pour développer les variétés de vigne du futur, adaptées au changement climatique »	471 892
IFV	OPTISEQ « Optimisation des méthodologies de séquençage haut débit pour la vigne, afin de mieux définir son virome en vue de leur intégration dans le schéma de certification ainsi que dans la surveillance sanitaire du vignoble national »	319 887
IDELE	ALONGE « Améliorer la longévité des vaches laitières par une gestion raisonnée et choisie des réformes et du renouvellement pour une transition agro-écologique réussie des exploitations laitières »	499 385

IDELE	BOVALHERB « Conduites alimentaires de finitions de femelles bovines allaitantes avec de l'herbe : évaluation de la multi-performance, qualité des viandes produites, perceptions des produits par les consommateurs, création de valeur ajoutée »	499 703
IFPC	JUBILO « Développement d'une filière jus de pomme et de poire bas intrants et locale »	499 919
INRAE	PEAMAGE « Identifier des variables physiologiques pour une prédiction rapide et précoce de la tolérance au gel du pois protéagineux »	82 951
INRAE	CIBRESIL « Une meilleure connaissance des Capacités d'Ingestion des Brebis pour des élevages ovins allaitants et laitiers plus autonomes et Résiliants »	445 855
INRAE	RESIDIV « Adapter durablement les Prunus à la diminution des pesticides : créer des outils d'évaluation de la Résilience et exploiter la Diversité génétique à l'aide un dispositif multi-sites et multi-espèces »	318 302
INRAE	SOMOVE « Analyse vidéo automatique de l'activité physique individuelle de truies gestantes pour mieux piloter leur alimentation et leur bien-être »	396 710
ITAVI	EWELFARE TRACK 2.0 « Détection des troubles de la santé et du bien-être des poulets de chair à l'aide d'algorithmes d'analyse d'images de suivi individuel »	491 173
ITAVI	FREE VOL « Facteurs d'émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac au parcours en productions avicoles »	499 069
ITAVI	PEAKLESS « Développement d'un outil d'évaluation du risque « picage » à un stade précoce chez la poule pondeuse »	474 781
ITAVI	PRESAJE « Repenser la nutrition protéique avec des aliments diversifiés et digestibles pour la santé, le bien-être et la robustesse du jeune poussin »	495 442
STATION EXPERIMENTALE DE CREYSSE	MAGIC « Gestion des maladies fongiques du noyer par des solutions de bio-contrôle »	495 904
SUDEXPE	BUGS BUSTER « Lutte mécanique contre les cicadelles en verger de pêcher et les punaises en verger de pommier par soufflerie/aspiration »	402 852
TERRES INOVIA	PRECOTION « Développement d'un protocole d'évaluation variétale du colza au champ pour le CTPS vis-à-vis du sclérotinia »	91 815
UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1	PHAG-2S « La Phagothérapie en maraîchage et arboriculture : validation scientifique et pertinence sociétale »	493 138
TOTAL		9 201 370 €

* Une partie des subventions allouées peut le cas échéant être reversée à des partenaires co-réalisateurs.

Appel à projets « Co-innovation »

L'appel à projets de recherche appliquée « Co-innovation », financé par le CASDAR dans le cadre du PNDAR 2022-2027, vise à stimuler l'obtention conjointe d'innovations appliquées à l'agriculture à travers la constitution de partenariats innovants et durables entre les agriculteurs et les acteurs de l'innovation, de la recherche, et du développement. FranceAgriMer (FAM) a été chargé de sa mise en œuvre. L'appel à projet est conduit sous la forme d'un appel à projets sélectif dont le cahier des charges national figure dans la décision de la directrice générale de FAM INTV-SANAEI 2021-76 du 11 octobre 2021.

Sur 33 dossiers déposés en première intention (manifestations d'intérêt), 9 projets ont été retenus pour un montant de subvention de 4 014 761 €.

Les lauréats de l'appel à projets « Co-innovation »

Organisme chef de file	Titre du projet	Montant de l'aide* (€)
CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE BRETAGNE	QUALIT'Air « Déploiement d'un outil simple pour contribuer à améliorer la santé respiratoire des travailleurs en élevages de porcs et de volailles »	287 517
CATE – STATION EXPERIMENTALE	RACIN'AIR « Développement d'une technique innovante de bouturage par aéroponie en vue d'améliorer les performances environnementales et économiques de la multiplication des plantes ornementales et PPAM »	452 063
EST HORTICOLE	MAPUCE « Méthodes Alternatives contre les pucerons en cultures horticoles et maraîchères pour supprimer l'utilisation de produits phytosanitaires de synthèse »	343 826
GRAB	DIVER ACT « Préserver l'agrobiodiversité des territoires en maraîchage et en arboriculture en misant sur des actions de valorisation utilisant des méthodologies participatives et impliquant de nouvelles stratégies de distribution et de transformations »	499 975
IDELE	ACCOMPLIR « Accroître la complémentarité ovin-bovin pour plus de résilience »	498 893
IDELE	ENTR'ACTES « Elevage et filières, acteurs face aux enjeux sociétaux »	499 181
IDELE	RENOUER « Renouvellement des actifs : coopération entre organisations locales pour l'accompagnement de nouveaux projets »	499 651
IT2	CESAIRE « Co-conception et co-évaluation de Systèmes agricoles pour l'autonomie (azotée, protéique, bio-intrants) des petits territoires insulaires tropicaux »	435 615
TERRES INOVIA	TRANSI'SOLS « Des tableaux de bord opérationnels évaluant les services attendus de la fertilité des sols pour piloter la transition agro-écologique »	498 040
TOTAL		4 014 761

* Une partie des subventions allouées peut le cas échéant être reversée à des partenaires co-réalisateurs.

Appel à projets « Démultiplication »

L'appel à projets de développement agricole « Démultiplication », financé par le CASDAR dans le cadre du PNDAR 2022-2027, vise à soutenir des actions ambitieuses en matière d'accompagnement, de transfert et de conseil agricole afin de faciliter la détermination par chaque agriculteur, des connaissances, outils et méthodes appropriés à mettre en œuvre prioritairement dans son contexte d'exploitation. FranceAgriMer (FAM) a été chargé de sa mise en œuvre. L'appel à projet est conduit sous la forme d'un appel à projets sélectif dont le cahier des charges national figure dans la décision de la directrice générale de FAM INTV-SANAEI 2021-77 du 11 octobre 2021.

Sur 38 dossiers déposés en première intention (manifestations d'intérêt), 13 projets ont été retenus pour un montant de subvention de 4 932 249 €.

Les lauréats de l'appel à projet « Démultiplication »

Organisme chef de file	Titre du projet	Montant de l'aide* (€)
AGROF'ILE	« Alternatives économes et résilientes à la plantation de haies pour démultiplier les infrastructures agro-écologiques dans les agroécosystèmes »	367 502
ASTREDHOR	HEALTHI 2 « Accompagner l'usage des médiateurs chimiques par le développement d'une stratégie de bio-contrôle " <i>push-pull</i> " contre le thrips en cultures sous serre »	363 987
ARDEAR AUVERGNE RHONE-ALPES	« Courroies de transmission paysannes : sécuriser les reprises de fermes, démultiplier les installations collectives »	479 505
CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE NOUVELLE-AQUITAINE	ADOPTAE « Accompagner la démultiplication de pratiques agro-écologiques éprouvées »	499 703
CATE	SEMAPHORE « Réseaux participatifs démultiplicateurs de variétés économes en intrants phytosanitaires »	369 112
UNION DES SOCIETES COOPERATIVES AGRICOLES DURANSIA	DIVERSYCOLE « Diversification et allongement des rotations en système céréaliier lavandicole »	197 107
FRCUMA OCCITANIE	AGROOP « Accélérer la transmission agro-écologique grâce à la mise en œuvre collective de l'agriculture de précision »	416 655

Organisme chef de file	Titre du projet	Montant de l'aide* (€)
IFV	COOPER SCHOOL « Module de formation sur le cuivre, sa réglementation et les alternatives pour en réduire l'usage, à destination de la profession viticole »	53 204
IDELE	ECD Elevage Caprin Durable « Déploiement d'une stratégie nationale d'accompagnement des éleveurs caprins vers le bas carbone et la multi-performance »	492 065
IDELE	GREEN SHEEP « Démonstration et dissémination d'actions visant à réduire l'empreinte carbone des élevages ovins lait et viande en France tout en maintenant leurs performances de durabilité »	499 640
IDELE	QUALAINOV « Innover dans l'accompagnement et la diffusion sur la qualité en production laitière fermière »	483 594
APREL	BIOC'APP « Appui numérique au développement du bio-contrôle dans les stratégies de protection des cultures »	210 174
TOTAL		4 932 249

* Une partie des subventions allouées peut le cas échéant être reversée à des partenaires co-réalisateurs.

Appel à projets concernant la lutte contre les dépérissements du vignoble

Le cahier des charges national figure dans la décision de la directrice générale de FranceAgriMer INTV-SIIF 2022-16 du 25 mars 2022.

Le Conseil de surveillance du PNDV (plan national dépérissement de la vigne) a validé 5 projets lauréats financés avec des crédits CASDAR pour un montant de 900 000 € de subvention.

Les lauréats de l'appel à projet Dépérissement vignoble

Organisme chef de file	Titre du projet	Montant de l'aide* (€)
IFV	Renov « Réservoirs écologiques et gestion du bois noir de la vigne »	234 018
IFV	SMIYC « <i>Scan me if you can</i> (suite du projet Vitimages - création d'un scanner portable 2D pour caractériser l'état de santé des pieds de vigne) »	207 689
IFV	RISCA II « Nouveaux outils pour une meilleure efficacité de la lutte collective contre la flavescence dorée »	196 417
IFV	PG-VIGNE « Comment la diversité des porte-greffes peut aider à lutter contre le dépérissement lié aux changements climatiques ? Elargir cette offre en porte greffe »	123 002
INRAE	VACCIVINE 2 « Intérêt de la prémunition en tant que méthode de bio-contrôle du court-noué : efficacité de la protection et détermination des facteurs y contribuant »	138 875
TOTAL		900 000

* Une partie des subventions allouées peut le cas échéant être reversée à des partenaires co-réalisateurs

L'animation des réseaux mixtes technologiques (RMT)

En 2022, au titre de l'appel à propositions de 2018, 10 projets du Réseau Mixte Technologique (RMT) avec un agrément au 1^{er} janvier 2020 ont obtenu un financement complémentaire de 1 439 990 € au titre de la prolongation de l'animation du RMT sur les années 2023 et 2024.

Organisme chef de file	Nom du réseau	Montant de l'aide* (€)
ACTA	BOUCLAGE « Recyclage, fertilisation et impacts environnementaux »	120 000
ACTA	SDMAA « Science des données et modélisation pour l'agriculture et l'agro-alimentaire »	120 000
ACTA	AL-CHIMIE « Contaminations chimiques de la chaîne alimentaire »	120 000
ASTREDHOR	BIOREG « Biodiversité pour la régulation naturelle des bio-agresseurs »	120 000
CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE DE BOURGOGNE	Champs et Territoires atelier	120 000
CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE GRAND EST	Sols et Territoires	120 000
CNAOL	Filières fromagères valorisant leur terroir	119 990
FRCIVAM BRETAGNE	CCAP « Chaines alimentaires courtes de proximité pour une alimentation durable	120 000
IDELE	SPICEE « Structurer et produire l'innovation dans les systèmes ayant des cultures et de l'élevage ensemble »	120 000
IDELE	Travail en agriculture	120 000
IFIP	FILARMONI « Economie des filières animales »	120 000
IFIP	MAELE « Macro élevages environnement »	120 000
TOTAL		1 439 990

* Une partie des subventions allouées peut le cas échéant être reversée à des partenaires co-réalisateurs

5 – Les fonctions supports

La part des fonctions support sur les crédits des programmes 775 et 776 est d'environ 0,3 % des crédits ouverts en LFI sur la mission.

La fonction support du programme 775

La gestion de la fonction support du programme 775 est réalisée par la DGPE. La fonction support du programme 775 couvre :

• **Les dépenses de fonctionnement des structures gestionnaires du programme 775** comprenant les frais de logistique inhérents à la gestion et à la mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural :

- des chambres d'agriculture,
- des massifs montagneux,
- de Chambres d'agriculture France,
- de la Coopération agricole,
- des ONVAR ;

• **L'organisation de réunions** techniques et de comités scientifiques, frais de déplacements des personnels DGPE, frais de participation d'experts, membres de conseils scientifiques, organisation des conseils scientifiques ;

La fonction support du programme 776

La gestion de la fonction support du programme 776 est réalisée par la DGER. La fonction support du programme 776 couvre :

- Certaines dépenses de fonctionnement des structures gestionnaires du programme 776 ;
- Les frais de logistique inhérents à la gestion et à la mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural des instituts et des appels à projets : organisation de réu-

• **Les frais d'organisation de séminaires dans le champ du développement agricole et rural** permettant une transversalité entre programmes et une évolution des programmes vers les priorités ministérielles ;

• **Les dépenses de formations ou d'études dans le champ du développement agricole et rural** permettant une amélioration des missions menées dans le cadre du programme ;

• **Les frais relatifs à des actions de communication.**

Les engagements effectués en 2021 sur la fonction support du programme 775 s'élèvent à 60 000 €, plus 7 720 € (qui ont été basculés sur les dépenses d'interventions de 188 654€), soit un total de 67 720 € représentant moins de 0,1 % des crédits ouverts sur le programme 775.

nions techniques, frais de déplacements des personnels DGER, frais de participation d'experts, membres de commissions et de jury d'appels à projets ;

- Les frais d'organisation de séminaires techniques dans le champ du développement agricole et rural ;
- Les frais engagés pour la réalisation des évaluations des programmes et des projets financés, y compris ceux afférents au programme 775 dans un souci de cohérence d'ensemble du CASDAR.

Les engagements effectués en 2022 au titre de la fonction support s'élèvent à 103 387 €, soit moins de 1 % des crédits ouverts sur le programme 776.

6 – Détail de la programmation en autorisation d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP) CASDAR pour 2022

PROGRAMMES	CREDITS OUVERTS EN LFI 2022 + REPORTS BUDGETAIRES 2021 sur 2022		CREDITS OUVERTS EN LFI 2022 + REPORTS BUDGETAIRES 2021 sur 2022 + OUVERTURE RECETTES COMPLEMENTAIRES 2022		EXECUTION BUDGETAIRE		SOLDE BUDGETAIRE	
	(A)		(B)		(C)		(B) - (C)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
775	63 527 618	85 866 182	67 477 618	89 816 182	62 432 070	62 536 503	5 045 548	27 279 679
776	73 111 425	138 530 797	87 489 402	152 908 774	73 032 225	78 964 769	14 457 177	73 944 005
TOTAL	136 639 043	224 396 979	154 967 020	242 724 956	135 464 295	141 501 272	19 502 725	101 223 684